

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

HSBC Bank Plc (Paris Branch)

Succursale
Siège social : 38 avenue Kléber 75116 Paris
315 431 734 R.C.S. Paris

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

I. — Bilan

(K EUR)

Actif	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Caisse, banques centrales, c.c.p.	1	34 165 866	43 567 888	-9 402 022
Effets publics et valeurs assimilées		0	0	0
Créances envers les établissements de crédit	1 BIS	4 220	18 356	-14 136
<i>Dont nominal prêts miroir</i>		1 000	0	1 000
<i>Dont courus prêts miroir</i>		4	0	4
<i>Dont commissions reçues</i>		0	0	0
<i>Dont courus emprunts (taux négatifs)</i>		0	0	0
<i>Dont trésorerie / dépôts</i>		3 216	18 356	-15 140
Opérations avec la Clientèle - Actif	2	0	214	-214
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	3	0	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme		0	0	0
Parts dans les entreprises liées	4	10 741 561	10 941 561	-200 000
Immobilisations incorporelles		0	0	0
Immobilisations corporelles		0	0	0
Autres actifs	5	373	8 987	-8 614
Comptes de régularisation - Actif	6	281 646	42	281 604
Total de l'actif		45 193 666	54 537 048	-9 343 382

Engagements de financement donnés	22	0	0	0
Engagements de garantie donnés	22	373	373	0
Engagements donnés sur titres	22	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	22	0	0	0

(K EUR)

Passif	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Dettes envers les établissements de crédit	7	34 080 314	43 449 722	-9 369 407
Opérations avec la Clientèle - Passif	8	0	0	0
Dettes représentées par un titre		0	0	0
<i>Dont nominal bonds</i>		0	0	0
<i>Dont courus bonds</i>		0	0	0
Autres passifs	9	23 012	49 934	-26 922
Comptes de régularisation - Passif	10	384	405	-22
Provisions		0	0	0
Dettes subordonnées		0	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux		0	0	0
Capital	11	19 248 095	19 248 095	0
Prime d'émission			0	0
Prime de fusion		0	0	0
Réserves	11	178 263	178 263	0
Report à nouveau	11	-8 389 371	-7 288 310	-1 101 061
Résultat en instance d'approbation	11	0	0	0
Résultat de l'exercice	11	52 970	-1 101 061	1 154 030
Total du passif		45 193 666	54 537 048	-9 343 382
Engagements reçus de financement	22	6 000 000	0	6 000 000
Engagements reçus de garantie	22	0	0	0
Engagements reçus sur titres	22	0	0	0

II. — Compte de résultat
(K EUR)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Intérêts et produits assimilés	12	607 918	1 121 969	-514 050
Intérêts et charges assimilées	12	-595 219	-1 121 948	526 730
Revenus des titres à revenu variable	13	281 517	0	281 517
Commissions (produits)	14	0	0	0
Commissions (charges)	14	-51	-43	-8
Gains ou pertes sur opérations de négociation	15	-50	20	-70
Autres charges et produits d'exploitation bancaire	16	328	356	-29
Produit net bancaire		294 444	354	294 090
Charges générales d'exploitation	17	-6 303	-1 414	-4 889
Résultat brut d'exploitation		288 141	-1 061	289 202
Coût du risque	18	0	0	0
Résultat d'exploitation		288 141	-1 061	289 202
Gains et pertes sur actifs immobilisés	19	-200 000	-1 100 000	900 000
Résultat courant avant impôt		88 141	-1 101 061	1 189 202
Résultat exceptionnel	20	0	0	0
Résultat avant impôt		88 141	-1 101 061	1 189 202
Provision risque fiscal	18 BIS	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	21	-35 171	0	-35 171
Résultat net		52 970	-1 101 061	1 154 031

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2025

1. Activité.

Au 31 décembre 2025, le total des actifs de la succursale de Paris s'élevait à 45 194 M€, contre 54 537 M€ au 31 décembre 2024. La diminution de 9 343 M€ s'explique principalement par une réduction de 9 369 M€ des remises de liquidités en euros de HSBC Bank Plc (HCIB) au cours de l'année, placées en dépôt auprès de la Banque de France, ainsi que par une dépréciation supplémentaire de 200 M€ sur l'investissement dans HSBC Continental Europe (HBCE) comptabilisée en 2025.

En 2025, la succursale de HSBC Bank Plc à Paris a enregistré un bénéfice net cumulé de 53 M€. Ce résultat s'explique principalement par un dividende de 281 M€ reçu de HSBC Continental Europe (HBCE), partiellement compensé par une dépréciation de 200 M€ sur l'investissement dans HBCE et une charge fiscale de 30 M€ résultant d'un contrôle fiscal mené au cours de l'année.

En 2025, la succursale de HSBC Bank Plc à Paris a reconnu une dépréciation supplémentaire de 200 M€ sur son investissement dans HSBC Continental Europe (HBCE). Cela fait suite à une charge de dépréciation de 1 100 M€ en juin 2025, qui a été reprise à hauteur de 900 M€ en décembre 2025, reflétant des prévisions actualisées améliorées et des taux d'actualisation plus faibles.

2. Vérification de comptabilité.

La Paris Branch a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par la Direction générale des Finances publiques du 29 novembre 2021 au 18 juin 2025, portant sur les exercices 2019 et 2020.

À l'issue de ce contrôle, elle a reçu le 18 août 2025 une proposition de rectification lui notifiant, au titre de 2019, un rappel de retenue à la source (article 119 bis-2 du CGI), accepté par un courrier du 29 septembre 2025 dans le cadre de la transaction avec le PNF et d'un règlement d'ensemble avec l'administration fiscale.

Un avis de mise en recouvrement a ensuite été émis le 17 octobre 2025 pour un montant total de 34.464.424 € (rappel, intérêts de retard et pénalité de 10 %), réglé le 23 octobre 2025.

3. Enquête pénale.

Depuis 2023, le Parquet national financier mène une enquête sur HBCE et la Paris Branch, pour une présumée fraude fiscale relative à la retenue à la source sur les dividendes versés au titre de certaines activités de trading. En janvier 2026, HSBC Bank plc est parvenue à un accord avec le PNF afin de mettre un terme à son enquête. HSBC Bank plc a versé un montant total de 302 M€ et ce dossier est désormais clos. L'enquête concernant HBCE a été clôturée sans suite.

4. Evénements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2025.

Le conflit qui a débuté au Moyen Orient le 28 février 2026 n'a pas eu d'impact à date sur HSBC Bank plc Paris Branch.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation.

1. Rappel des principes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels et leurs annexes sont établis et présentés conformément au règlement 2014.07 de l'Autorité des Normes Comptables et aux principes comptables généralement admis en France et applicables aux établissements de crédit.

L'exercice 2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC N°2023-03. L'application de ce règlement n'a pas conduit la société à devoir adapter la présentation de ses états financiers et certaines informations fournies dans l'annexe afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires.

2. Modes et méthodes appliqués aux différents postes du bilan et du compte de résultat

2.1) Evaluation du poste Caisse, Banques Centrales et des Dettes envers les établissements de crédit

A l'actif, ce poste enregistre au coût les liquidités euros que la Paris Branch place en overnight auprès de la Banque de France pour le compte de HSBC Bank Plc, London (« HCIB »).

Au passif, des emprunts par la Paris Branch auprès de HCIB sont enregistrés au coût amorti. Ces emprunts correspondent à l'encours de liquidités euros que HCIB souhaite placer auprès de la Banque de France en overnight.

Le taux de rémunération appliqué aussi bien à l'actif qu'au passif est le taux d'intérêt publié par la BCE (taux de *deposit facility*).

2.2) Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit sont évaluées au coût historique. Une dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice lorsqu'une perte de valeur est constatée.

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties à leur contre-valeur en euros à la date de clôture de l'exercice et les pertes ou les gains résultant de cette conversion sont comptabilisés en compte de résultat, à l'exception de celles faisant l'objet des contrats de couverture.

2.3) Titres de participation

La société applique le CRC 2014.07 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Les parts dans les entreprises liées ont été comptabilisées à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais exclus, et sont évaluées, à la date de clôture de la période, selon la situation nette et les perspectives de rentabilité des sociétés concernées.

2.4) Immobilisations corporelles et incorporelles

Il n'existe au 31 décembre 2025 aucune immobilisation de cette nature.

2.5) Autres actifs et autres passifs

La Paris Branch détient 99,99% des titres de HBCE et est à la tête du groupe d'intégration fiscale constitué d'HBCE et de ses filiales. A ce titre, les comptes « autres actifs » et « autres passifs » enregistrent les acomptes versés par les filiales et HBCE à la Paris Branch, les acomptes d'impôt payés par la Paris Branch à l'administration fiscale, ainsi que le boni d'intégration fiscale.

2.6) Comptes de régularisation

Les prestations facturées d'avance et celles non encore facturées relatives à l'exercice 2025 sont comptabilisées respectivement dans les comptes de régularisation actif et passif, incluant principalement toutes les dettes et créances sur HBCE, telles que les prestations de back-office, finance et services IT.

Ces comptes comprennent également des prestations face à des tiers externes comme les honoraires à payer aux auditeurs.

2.7) Evaluation des commissions

Les commissions perçues ou payées sont comptabilisées quand elles sont acquises ou dues.

2.8) Produits et charges exceptionnels

Ces deux postes enregistrent tous les mouvements liés à l'intégration fiscale, qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement. La somme de ces deux comptes présente un solde net nul chaque année.

2.9) Impôt sur les sociétés

La Paris Branch a une activité propre qui génère un résultat fiscal positif ou négatif.

2.10) Intégration fiscale

La Paris Branch est la tête de groupe du groupement d'intégration fiscale depuis le 31 décembre 2001. A ce titre, les acomptes d'impôts et la liquidation se font au sein de la Paris Branch.

La somme des résultats fiscaux positifs et négatifs de l'ensemble des filiales génère schématiquement un boni d'intégration fiscale annuel qui est reversé à HBCE. Dans le cas où la somme des résultats fiscaux positifs et négatifs est positive, un impôt « groupe » est comptabilisé dans les comptes de la Paris Branch sans impact sur le résultat de la Paris Branch.

La différence entre l'impôt groupe et l'impôt comptabilisé par chaque filiale, représente principalement les résultats fiscaux déficitaires. La tête de groupe utilise les déficits reportables si la situation fiscale du groupe le permet.

III. — Annexes

Note 1 - Caisse, banques centrales, c.c.p. (K EUR)

Ventilation des encours selon la durée restant à courir	31/12/2025	31/12/2024	Variation
A vue	34 163 979	43 564 274	-9 400 295
A terme		0	0
< 3 mois		0	0
> 3 mois < 1 an	0	0	
> 1 an < 5 ans	0	0	
> 5 ans			
Dépréciations sur créances douteuses et risques pays			
Créances rattachées (intérêts à recevoir)	1 887	3 613	-1 726
Total général	34 165 866	43 567 888	-9 402 022

Le poste « Caisse, Banques centrales » s'élève à 34 166 M€ au 31 décembre 2025 contre 43 568 M€ au 31 décembre 2024. Cette variation à la baisse est principalement expliquée par la diminution des remises des liquidités euros du Groupe auprès de la Banque de France.

Note 1 bis - Créances envers les établissements de crédit (K EUR)

Ventilation des encours selon la durée restant à courir	31/12/2025	31/12/2024	Variation
A vue	3 216	18 356	-15 140
A terme	1 000	0	1 000
< 3 mois	1 000	0	1 000
> 3 mois < 1 an	0	0	
> 1 an < 5 ans	0	0	
> 5 ans			
Dépréciations sur créances douteuses et risques pays			
Créances rattachées (Intérêts à recevoir)	4	0	4
Total général	4 220	18 356	-14 136

Les créances envers les établissements de crédit diminuent pour 14 M€ suite à la baisse des encours EUR sur les comptes courants.

Note 2 - Opérations avec la clientèle – actif (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Opérations avec la Clientèle - Actif	0	214	-214
Total	0	214	-214

Au 31/12/2024, le montant de 214K€ était lié aux intérêts à recevoir sur l'opération Chopper, montant entièrement provisionné. En 2025, le dossier ayant été clôturé, les intérêts à recevoir ainsi que la provision afférente ont été extoumés.

Note 3 - Actions et autres titres à revenu variable (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0
Total	0	0	0

Note 4 - Parts dans les entreprises liées (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Parts dans les entreprises liées	19 352 870	19 352 870	0
Provision pour dépréciation sur parts dans les entreprises liées	-8 611 309	-8 411 309	-200 000
Total	10 741 561	10 941 561	-200 000

La diminution du poste « Parts dans les entreprises liées » résulte de la comptabilisation d'une dépréciation sur titres de participation HBCE pour un montant de 1 100 M€ en Juin 2025, suivie d'une reprise de 900 M€ de celle-ci suite à la mise à jour des prévisions et de la baisse des taux d'actualisation.

Note 5 - Autres actifs (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Dépôt de garantie	373	373	0
Provisions sur créances douteuses	0	-214	214
Créances d'impôt	0	8 828	-8 828
Autres comptes d'actif	0	0	0
Total	373	8 987	-8 614

Le poste « Créances d'impôt » présente un solde nul du fait du netting des actifs et passifs d'impôt, non appliqué en 2024.

Note 6 - Comptes de régularisation actif (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Comptes d'encaissement	0	0	0
Autres comptes de régularisation	281 646	42	281 604
Total	281 646	42	281 604

Le poste « Autres comptes de régularisation » s'élève à 281,6 M€ du fait de l'enregistrement du versement en cash de 281,5 M€ auprès de HCIB suite à la réception du dividende payé par HBCE à la Paris Branch en Novembre 2025. En l'absence de décision de gestion au niveau de HBEU de nature à affecter le montant des fonds propres de la Paris Branch, cette transaction a été comptabilisée dans un compte de liaison avec HBEU et doit se lire en coordination avec le montant de fonds propres (note 11) dans la mesure où celle-ci s'apparente à une réduction de fonds propres en attente.

Note 7 - Dettes envers les établissements de crédit (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Comptes et emprunts	34 080 314	43 449 722	-9 369 407
Total	34 080 314	43 449 722	-9 369 407

Les dettes envers les établissements de crédit sont en baisse suite à la diminution des liquidités euro reçues de HCIB.

Note 8 - Opérations avec la clientèle – passif (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Opérations avec la Clientèle - Passif	0	0	0
Total	0	0	0

Note 9 - Autres passifs (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0	0
Créditeurs divers et autres	23 012	49 934	-26 922
Titres de transaction et titres reçus en pension livrée			
Total	23 012	49 934	-26 922

Le poste « Autres passifs » s'élève à 23 M€ au 31 décembre 2025 contre 49,9 M€ au 31 décembre 2024. Cette baisse de 26,9 M€ est expliquée essentiellement par la cession de la société HSBC Assurance Vie (HAV) qui a entraîné une baisse totale de 23,8 M€ des dettes d'impôt.

Note 10 - Comptes de régularisation passif (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Autres comptes de régularisation	384	405	-22
Total	384	405	-22

Les autres comptes de régularisation, qui correspondent principalement à l'enregistrement des charges à payer, sont en baisse de 22 K.

Note 11 - Tableau de variations des capitaux propres au 31/12/2025 (K EUR)

Postes	31/12/2024			31/12/2025	Variations
	Montant	Augmentations	Diminutions	Montant	
Capital souscrit	19 248 095	0		19 248 095	0
Prime d'émission	0			0	0
Prime de fusion	0			0	0
Réserve Légale	178 263	0		178 263	0
Report à nouveau	-7 288 310	1 101 061		-8 389 371	-1 101 061
Résultat en instance d'approbation	0			0	0
Résultat de l'exercice	-1 101 061		1 154 030	52 970	1 154 030
Montant des capitaux propres	11 036 987	1 101 061	1 154 030	11 089 957	52 970

Le résultat de l'exercice est positif et s'élève à 52 970 K€, contrairement au résultat 2024 qui était déficitaire de 1 101 061 K€ suite à la dépréciation des titres de participation HBCE enregistrés au résultat l'année dernière.

Note 12 – Marge d'intérêt. (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Intérêts et produits assimilés			
Etablissements de crédit et assimilés	607 918	1 121 964	-514 045
Clientèle	1	5	-4
Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	0	0	0
Autres	0	0	0
Total	607 919	1 121 969	-514 049
Intérêts et charges assimilées			
Etablissements de crédit et assimilés	-595 214	-1 121 946	526 732
Clientèle	-5	-2	-3
Dettes subordonnées	0	0	0
Autres obligations et ATRF	0	0	0
Autres	0	0	0
Total	-595 220	-1 121 948	526 729

L'impact positif du produit net bancaire s'explique par un résultat net des intérêts et produits / charges assimilés de 12,7 M€ correspondant à la régularisation des intérêts sur la position structurelle longue de trésorerie détenue à la Banque de France par la Paris Branch.

Note 13 - Revenus des titres à revenu variable (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Revenus des titres à revenu variable	281 517	0	281 517
Total	281 517	0	281 517

La variation positive du produit net bancaires s'explique par le dividende reçu de HBCE pour un montant de 281 517 K€.

Note 14 - Ventilation des commissions (K EUR)

Ventilation des commissions inscrites dans les rubriques "commissions" du compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Produits	0	0	0
Sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0
Sur opérations avec la clientèle	0	0	0
Sur opérations de change	0	0	0
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	0	0	0
Prestations de services financiers pour compte de tiers	0	0	0
Sur engagements sur titres	0	0	0
Autres commissions	0	0	0
Charges	-51	-43	-8
Sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0
Relatives aux opérations sur titres	0	0	0
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
Prestations de services financiers pour compte de tiers	-51	-43	-8
Autres commissions	0	0	0
Total des commissions	-51	-43	-8

Les commissions interbancaires sont en légère hausse entre 2024 et 2025.

Note 15 - Gains ou pertes sur Opérations de négociation (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Gains ou pertes sur opérations de négociation	-50	20	-70
Total	-50	20	-70

Les opérations de change ont généré un gain de 20 K€ en 2024 contre une perte de 50 K€ en 2025.

Note 16 - Autres charges et produits d'exploitation bancaire (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Produits d'exploitation	363	356	7
Charges d'exploitation	-36	0	-36
Total	328	356	-29

Les produits d'exploitation bancaire incluant les frais de titres reçus de HCIB restent stables, tandis que les charges d'exploitation bancaire augmentent de 36 K€.

Note 17 - Charges generales d'exploitation (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Frais de personnel	0	-32	32
Impôts et taxes	-149	-165	15
Services extérieurs fournis par les sociétés du groupe	-725	-828	102
Honoraires (cf. détail NOTE 17 BIS)	-176	-122	-53
Autres frais administratifs	-245	-268	23
Pénalités	-5 008	0	-5 008
Total	-6 303	-1 414	-4 889

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à -6 303 K€ au 31 décembre 2025 contre -1 414 K€ au 31 décembre 2024. Cette variation globale résulte essentiellement de pénalités et intérêts de retard payés à l'administration fiscale à la suite de l'avis de mise en recouvrement du 2 octobre 2025 reçu dans le cadre de la vérification de comptabilité de la Paris Branch, pour un montant total de 5 M€.

Note 17 bis - Honoraires des commissaires aux comptes (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Honoraires des commissaires aux comptes	-135	-108	-27
<i>Dont honoraires PWC liés à la certification des comptes</i>	-64	-52	-13
<i>Dont honoraires BDO liés à la certification des comptes</i>	-42	-36	-6
<i>Dont autres charges diverses</i>	-29	-20	-8
Total	-135	-108	-27

Note 18 - Cout du risque (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Reprises de provisions pour risques et charges	196	0	196
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0
Pertes couvertes par des provisions	-196	0	-196
Total	0	0	0

En 2025, suite à la clôture du dossier Chopper, la provision afférente a été entièrement reprise face à une perte du même montant.

Note 18 bis - Provisions pour risque fiscal (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Dotations aux provisions pour risque fiscal	-34 464		-34 464
Reprises de provisions pour risque fiscal	34 464		34 464
Total	0	0	0

Une régularisation de charge d'impôt de 29,5 M€ et pénalités / intérêts de retard associés de 5 M€, ont été provisionnés pour être repris plus tard dans l'année, suite au paiement effectif de ces montants à l'Administration Fiscale.

Note 19 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Gains ou pertes sur titres d'investissement			
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles			
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées	-200 000	-1 100 000	900 000
Total	-200 000	-1 100 000	900 000

Le poste 'Gains et pertes sur actifs immobilisés' reflète une dépréciation nette des titres de participation HBCE de - 200 M€. Ce montant global résulte, d'une part, d'une première revue des flux de trésorerie actualisés ayant conduit à la comptabilisation d'une dépréciation de 1 100 M€ en juin 2025 et, d'autre part, de l'amélioration des perspectives, qui a entraîné la comptabilisation d'une reprise de 900 M€ de cette dépréciation.

Note 20 - Résultat exceptionnel (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Charges exceptionnelles	-24 097	-51 897	27 799
Produits exceptionnels	24 097	51 897	-27 799
Total	0	0	0

Le boni lié à l'intégration fiscale, enregistré au résultat exceptionnel, présente une baisse significative expliquée par la cession de l'entité HSBC Assurances Vie.

Note 21 - Impôt sur les bénéfices (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Impôt sur les bénéfices	-35 171	0	-35 171
Total	-35 171	0	-35 171

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2025 a généré une charge d'impôt de 5 714 K€ pour l'entité. A cela s'ajoute, une régularisation de charge d'impôt sur exercices antérieurs, d'un montant de 29 457 K€, payée à l'administration fiscale en octobre 2025 correspondant à un rappel de retenue à la source prévue à l'article 119 bis-2 du Code Général des Impôt supportée par la Paris Branch dans le cadre de la vérification de comptabilité qui s'est clôturée au cours de l'exercice 2025.

Note 22 - Hors bilan (K EUR)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Engagements de financement			
Engagements donnés			
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0	0
En faveur de la clientèle	0	0	0
Total	0	0	0
Engagements reçus			
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	6 000 000	0	6 000 000
Total	6 000 000	0	6 000 000
Engagements de garantie			
Engagements donnés			
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	373	373	0
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	0	0	0
Total	373	373	0
Engagements reçus			
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	0	0	0
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	0	0	0
Total	0	0	0

Les engagements reçus de garantie présentent un solde nul en 2025 comme en 2024.

Les engagements reçus de financement (opérations quotidiennes de liquidités EUR mis en Banque De France) présentent un solde de 6 000 M€ expliqué par les opérations du dernier jour du mois qui ont une date de règlement postérieure à la date de clôture.

IV. — Affectation du résultat

Compte tenu du gain de l'exercice qui ressort à 52 969 663 €, et du report à nouveau de l'exercice au 31 décembre 2024 débiteur de - 8 389 370 504 €, le solde du report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice 2025, s'établira donc à un solde débiteur de - 8 336 400 841 €.

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux représentants légaux de la succursale
HSBC BANK PLC
38 Avenue Kléber
75116 PARIS

Opinion. – En exécution de la mission qui nous a été confiée conformément à l'article L.511-38 du Code monétaire et financier, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de HSBC BANK PLC (Paris Branch), succursale française de HSBC BANK PLC, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la succursale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion.

Référentiel d'audit : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation. – Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 - « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC N°2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi que sur les incidences de la première application de ce règlement.

Justification des appréciations. – En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques. – Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion des représentants légaux de la succursale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la succursale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les représentants légaux de la succursale.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre succursale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 9 juin 2026
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Amel Hardy-Ben Bdira

BDO Paris

Vincent Génibrel

VI. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion peut être obtenu sur simple demande à l'adresse du siège social de la Succursale : HSBC BANK Plc (Paris Branch) 38 avenue Kléber 75116 Paris.